

DECRET N° 2013-251 DU 29 MAI 2013

portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Société LIBERCOM S.A.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012- 191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-430 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2013-187 du 11 avril 2013 portant approbation des statuts de la Société LIBERCOM SA ;

Sur proposition du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 mai 2013 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société LIBERCOM S.A. les personnes dont les noms suivent :

- ✓ Monsieur **Hervé GUEDEGBE**, représentant du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- ✓ Madame **Mamata DJAUGA**, représentante du Ministre du Développement ;
- ✓ Monsieur **Aboubacar ABOUDOU**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- ✓ Monsieur **Océni HANZIZ**, représentant du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- ✓ Monsieur **Jean AFOKPE**, représentant du Personnel de LIBERCOM SA ;
- ✓ Monsieur **Gilbert BOSSA**, personnalité compétente dans le domaine des communications électroniques ;
- ✓ Monsieur **Hospice TOKPANOUE**, représentant des usagers.

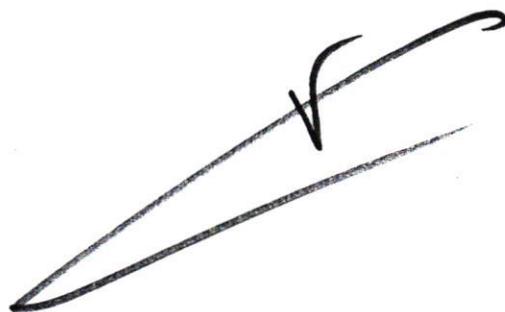
Article 2 : Monsieur **Hervé GUEDEGBE** est nommé Président dudit Conseil d'Administration.

Article 3 : Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée de quatre (04) ans renouvelable une fois.

Article 4 : Le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 mai 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

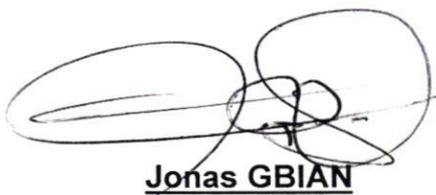
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,



Jonas GBIAN



Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce, des Petites et
Moyennes Entreprises,



Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO

Le Ministre de la Communication
et des Technologies de
l'Information et de la
Communication,



Max Barthélémy AHOUEKE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 PM/CCAGEPPDDS 4 M CTIC 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 22 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 LIBERCOM S.A 2 INTERRESSES 07 JO 1.

at